



Le Fonds Avenir Bio

Appel à projets « Plan de Relance »

Présentation par la DRAAF AURA

Webinaire d'information Plan de Relance
6/05/2021

Créée en novembre 2001, l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique est un **groupement d'intérêt public**, dont les membres sont les suivants :



Les missions de l'Agence Bio :

- **Communiquer et informer** les grand public et les professionnels sur l'agriculture biologique et ses produits, son impact environnemental, social et territorial
- Développer et approfondir **l'observatoire national de l'agriculture biologique**
- Gérer les **notifications** des producteurs et autres opérateurs certifiés
- Gérer la **marque AB** à des fins de communication
- Faciliter la concertation entre partenaires et contribuer à la **structuration des filières grâce au Fonds Avenir Bio**

Pour en savoir plus :

<https://www.agencebio.org/>

Mis en place en 2008, le Fonds de structuration des filières bio, ou Fonds Avenir Bio, permet d'accompagner financièrement (subvention) des opérateurs économiques ayant des **projets collectifs de développement des filières biologiques françaises, impliquant des partenaires complémentaires à différents stades de la filière (amont et aval) engagés sur 3 ans.**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui finance le fonds, en a confié la gestion à l'Agence BIO.

Grâce au volet « transition agricole » du **Plan de Relance**, le Fonds Avenir Bio est fortement renforcé et est désormais doté de:



13 millions d'euros par an en 2021 et en 2022
(+5 millions d'euros par an pendant 2 ans)

A qui s'adresse le Fonds ?

➔ **Opérateurs économiques de la filière agriculture bio** : entreprises ou coopératives implantées en France, organisations, associations ou groupements de producteurs **engagés dans un projet collectif**.

Les filières concernées :

Les projets présentés au Fonds Avenir Bio doivent porter majoritairement sur des produits **bio** (certification Eurofeuille ) pour être éligibles.

Les investissements éligibles :

Matériel : production primaire uniquement si investissement à utilisation collective, de transformation et commercialisation.

Immatériel : recrutements liés au projet, prestation de conseil aux entreprises...

Les taux d'aide sont définis selon les régimes d'aide européens.

Articulation avec les autres dispositifs du Plan de Relance



➤ Projets MAJORITAIREMENT BIO :

- Hors « protéines végétales » ou minoritairement « protéines végétales »
➔ FONDS AVENIR BIO
- Majoritairement « protéines végétales » ➔ **AAP « Protéines » de FranceAgriMer**

➤ Projets MINORITAIREMENT BIO (ou 100% conventionnels) :

- Hors « protéines végétales » ou minoritairement « protéines végétales » ➔ **AAP « Structuration des filières » de FranceAgriMer**
- Majoritairement « protéines végétales » ➔ **AAP « Protéines » de FranceAgriMer**

➤ Investissements en lien avec les abattoirs ➔ « Plan Abattoirs » du Plan de Relance

Processus de sélection des dossiers



Pour la durée du Plan de Relance : **1 seul AAP « Plan de Relance » ouvert en continu** de début 2021 au 1^{er} septembre 2022.

Processus de sélection des projets après une candidature :

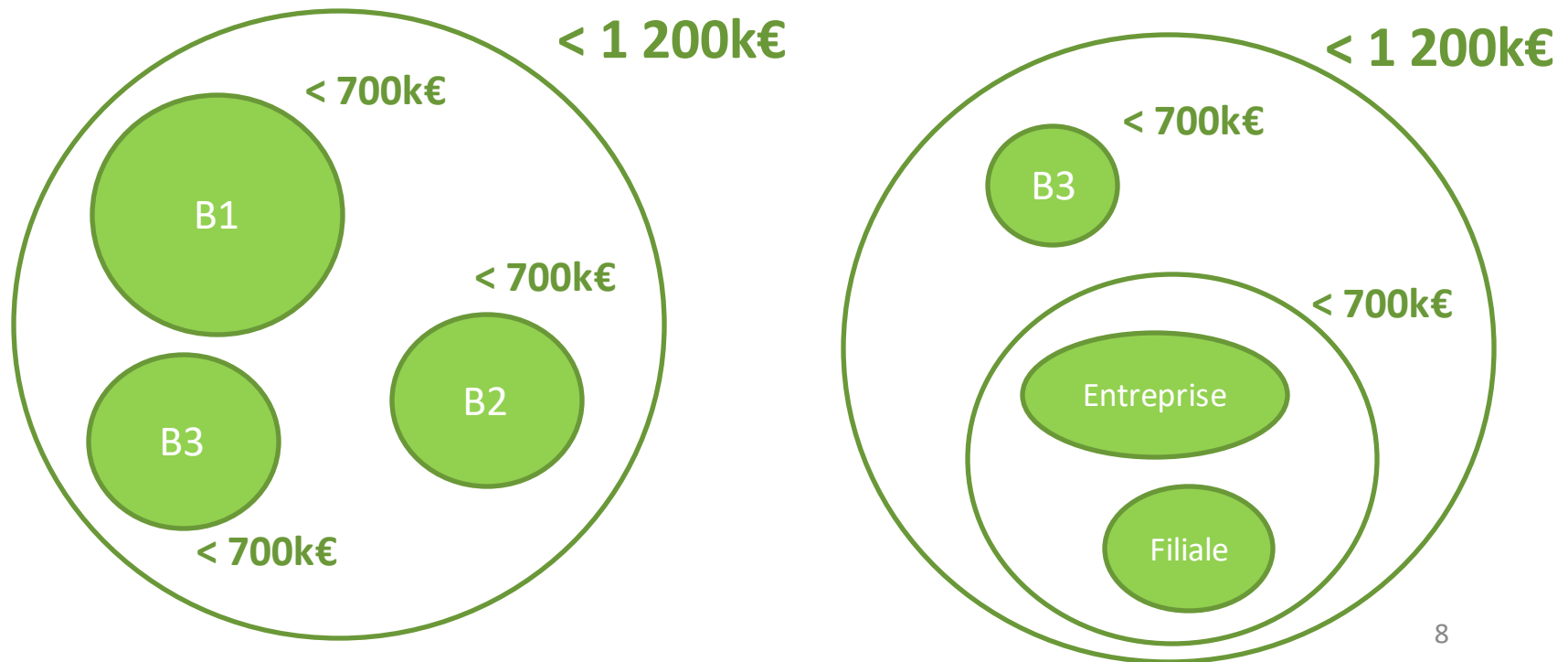
1. Analyse de la complétude et de l'éligibilité → Les dossiers incomplets / inéligibles sont écartés
2. Audition des porteurs de projets en **Comité avenir bio**
3. Notation des dossiers en **Comité administratif** → Pré-sélection ou refus des dossiers
4. Instruction approfondie → Réponse définitive de l'Agence BIO
5. Engagement d'une convention sur au moins 2 ans avec des objectifs de réalisation

Dépôts de dossiers possibles « **au fil de l'eau** » mais jalons des comités au cours de l'année : 3 vagues de comités en 2021 et 3 vagues en 2022

Projets de filières Partenariats	6 pts	<p>Amont : Nb partenaires, qualités des liens (contractualisation), producteurs dans la gouvernance</p> <p>Aval : Nb partenaires, qualité des liens (contractualisation, commerce équitable), débouchés identifiés</p>
Impacts sur la filière bio	6 pts	<p>Amont : Nb de conversions, de producteurs, de surfaces, installation JA, innovation à transférer</p> <p>Aval : Tonnage, qualité du process, nouveau produit/gamme, création d'emploi, innovation</p>
Cohérence globale et financière du projet	6 pts	<p>Stratégie du projet</p> <p>Cohérence du plan de financement</p> <p>Cofinancement public</p> <p>Cohérence aide Agence BIO / Objectifs</p> <p>Effet levier de l'aide</p>
Valorisation des démarches avancées	2 pts	<p>Protection de l'environnement, signes de qualités, ESS, RSE, démarches officielles reconnues...</p>
Point bonus	1 pt	<p>DOM, RHD, Grandes cultures et Porcs</p>

Planchers et plafonds pour pouvoir prétendre au Fonds

- **PLANCHER d'investissement** = 50 000 € HT pour le projet
- **PLAFOND de demande d'aide** :
 - 1 200 k€ d'aide max par projet
 - 700 k€ d'aide max par bénéficiaire indépendant



Demande d'aide au montage de Dossier pour les PME

L'aide au MONTAGE DE DOSSIER peut être demandée si :

- Les partenariats du projet sont déjà identifiés
- La stratégie générale du programme est déjà fixée
- Le projet répond aux critères du Fonds Avenir Bio
- Le **porteur de projet est une PME** au sens de l'annexe I du RGEC 651/2014

Dépenses éligibles : dépenses relatives au **montage administratif et financier** du dossier, par le biais de prestations de services de conseil pour :

- **Le conseil pour la coordination partenariale**
- **La sélection des devis**
- **Le conseil financier**
- **Le conseil pour la mise au point du dossier complet**

Les dépenses liées à **l'aide au montage de dossier technique ne sont pas éligibles** (études de marché, étude faisabilité, diagnostics, avant-projets...)

Le taux maximum de l'aide est **de 50% du montant des investissements éligibles**

Plancher d'investissements : 10 000 € HT

Filière grandes cultures

Installation par Moulin Marion Meunerie d'un moulin « sans gluten » en région Auvergne Rhône-Alpes

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Bassin de collecte étendu sur plusieurs régions
- Cofinancement important
- Renforcement de la contractualisation
- Engagement Biopartenaire® et label Bio Entreprises Durables BioE®

Projet soutenu par l'Agence BIO d'avril 2017 à décembre 2019

Les acteurs du projet

Les investissements mis en œuvre

Investissements matériels :

- Construction d'un moulin dédié au « sans gluten » d'une capacité de 4 000 tonnes de farine / an, équipe d'un toit photovoltaïque, d'une chaîne de triage, nettoyage, décortiquage et d'un robot d'ensilage
- Silos de stockage

Investissements immatériels (recrutements) :

- 1 responsable comptabilité et administration
- 1 responsable de production

Le coût total du projet s'est élevé à 5 540 000 € HT

→ Sources de financement :
L'Agence BIO a soutenu le projet pour 814 014 € HT

Les résultats obtenus

Entre 2015/16 et 2019/20 :

- ✓ +4 400 tonnes d'achats de matières premières / an
- ✓ +1 700 tonnes de farines et mélanges de farines et grains bio produits / an
- ✓ Renforcement de l'origine France des approvisionnements → 95% en 2019/2020
- ✓ Renforcement de la contractualisation à l'amont et à l'aval et progression des contrats pluriannuels
- ✓ Accompagnement des agriculteurs à la conversion et valorisation des cultures en C2.

Installations du nouveau moulin « sans gluten »

Credit Photo: Marie CARLIER

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio
<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, AIN, FEADER, CARSAT

Filière Viticole

Construction de la Cave Coopérative du Vignoble de la Voie d'Héracles en Occitanie

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Partenariats AMONT et AVAL diversifiés
- Cofinancements nombreux et conséquents
- Fort impact sur la filière en termes de volumes et de communication

Projet soutenu par l'Agence Bio de décembre 2016 à juin 2019

Les acteurs du projet

Les investissements mis en œuvre

Investissements matériels :

- Bâtiment - Nouvelle Cave
- Equipment et matériel de vinification

Investissements immatériels :

- Etudes liées à la construction

Le coût total du projet s'est élevé à 15.5 millions €

→ Sources de financement :
L'aide de l'Agence Bio fut de 519 685 €

Les perspectives

- Poursuite de la contractualisation
- Accompagnement des conversions - prix valorisant les C2
- Augmentation de la part de vins rosés et blancs produits
- Poursuite des actions pour la biodiversité, les sols et l'eau

Entre 2016 et 2019 :

- ✓ Augmentation de 25 à 38 adhérents en bio
- ✓ Augmentation de 590 ha à 910 ha en bio
- ✓ Maintien des volumes produits en bio malgré des années climatiques difficiles
- ✓ Contractualisation pluriannuelle avec des metteurs en marché
- ✓ Plantation de linéaire de haies et actions en faveur de l'environnement (sol, biodiversité, eau)
- ✓ Pérennisation d'un poste d'animateur bio
- ✓ « Pôle bio » communicant : Echange sur les pratiques et Visites de la cave

Cave coopérative d'Héracles
Credit Photo: Sarah Baudier

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio
<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : FranceAgriMer, CARSAT, Région Occitanie, Agence Bio, Vignoble de la Voie d'Héracles

Filière Fruits & Légumes

Création de la zone logistique de la CABSO en Nouvelle-Aquitaine

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Partenariats AMONT et AVAL
- Contractualisations pluriannuelles
- Labellisation Biochiffre
- Labellisation Ensemble

Projet soutenu par l'Agence Bio de mai 2018 à décembre 2019

Les acteurs du projet

Les investissements mis en œuvre

Investissements matériels :

- Achat du foncier
- Construction de l'entrepôt et aménagement

Investissements immatériels :

- Etudes liées à la construction
- Recrutement

Le coût total du projet s'est élevé à 3 millions €

→ Sources de financement :
L'aide de l'Agence Bio est de 286 000 €

Les perspectives

- Extension du bâtiment et mise en place un « carreau » de vente pour du demi-gros
- Labellisation Bio Equitable en France
- Developper les partenariats amont et aval

Entre 2018 et 2020 :

- ✓ Entrepôt intégré au paysage, majorité en bois
- ✓ 10 adhérents supplémentaires, 50 fournisseurs supplémentaires
- ✓ 680 ha pour 7 conversions en 2019
- ✓ +11% des volumes commercialisés
- ✓ Diversification des débouchés commerciaux : augmentation du portefeuille clients (6 nouveaux en 2019)
- ✓ Poursuite de la contractualisation pluriannuelle
- ✓ X.2 des ETP de Cabso
- ✓ Développement de l'axe restauration collective avec Manger Bio Sud-Ouest

Nouvel entrepôt de Cabso
Credit Photo: CABSO

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio
<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : Nouvelle-Aquitaine, Agence Bio, Région Nouvelle-Aquitaine en FEADER, Prêtée CEE, Emprunt, Autofinancement

Des fiches remarquables – exemple de projets

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/exemples-de-projets-soutenus/>

Des films courts sur des projets :

Filière Riz de Camargue - Filière Blé - Filière Fruits et Légumes - Filière Viandes

Pour aller plus loin sur le Fonds Avenir Bio

Plus d'informations :

<http://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

La FAQ à jour sur le fonds avenir bio :

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/foire-aux-questions/>

L'espace candidature :

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/>

Mais aussi des informations sur les autres sources de financement :

<http://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/>

Questions complémentaires : questionfab@agencebio.org